

**PROCES VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABÉCÈDE-LAURAGAIS du Lundi 11 Avril 2022**

Conformément à la convocation du 1^{er} Avril 2022, le Conseil Municipal de la commune de Labécède-Lauragais s'est réuni à la Mairie à 18h45.

Etaient présents :

Monsieur Jean François POUZADOUX, Maire ; Madame Germaine CANDEBAT, 1^{ère} Adjointe ; Madame Florence MARTIN, 2^{ème} Adjointe ; Madame Laetitia LASSALLE, 3^{ème} Adjointe ; Madame Christiane ARIBAUD, Monsieur Cédric FERRIERE, Monsieur Romuald ROUGE Monsieur Clément ROUX, Monsieur Flavien VALENSI, Madame Corine WELTMAN, Conseillers Municipaux.

Excusé : Monsieur Stéphane VITALES, Conseiller Municipal.

Une feuille de présence est signée par chaque membre présent et sera jointe au compte rendu.

Le Conseil Municipal désigne Laetitia LASSALLE secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour : Réhabilitation du chemin de Labécède à Saint Ferréol

Le conseil municipal accepte cet ajout à l'unanimité.

Rappel de l'Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal des séances du 17 Janvier et 28 Février 2022.
- 2- Subventions 2022 aux associations.
- 3- Ecole : semaine de 4 Jours.
- 4- Eclairage public : examen des devis pour les lampadaires de la zone à enfouir.
- 5- Micoulade : travaux de terrassements à prévoir.
- 6- Patrimoine : proposition architecturale et financière du Lycée G.Tillon pour la restauration du moulin de Saint Aurent.
- 7- Accueil réfugiés Ukraine : possibilité d'hébergement à la maison 13 Rue du Presbytère.
- 8- Espaces naturels Sensibles : éventualité d'une étude de milieu à la Micoulade.
- 9- Elagages sur la RD302 : proposition pour prise en charge par le département.
- 10- Réhabilitation du chemin de Labécède à Saint Ferréol.

Questions diverses :

- Stationnement en « cœur de village » : examen de la demande de libérer des places devant la mairie et de l'ouverture de la cour de l'ancienne école.
- Réunion Publique d'information : programmation.

Le Conseil Municipal a délibéré et s'est prononcé sur les points inscrits à l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 Janvier 2022 et du 28 Février 2022 :

Les procès-verbaux ayant été joint à la convocation, chaque membre du conseil a pu en prendre connaissance.

Conseil du 17 Janvier 2022 :

Après en avoir délibéré, ce point est voté au scrutin formel à main levée :

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu du 17 Janvier 2022

Conseil du 28 Février 2022 :

Après en avoir délibéré, ce point est voté au scrutin formel à main levée :

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu du 28 Février 2022

2- Attribution des Subventions 2022 aux associations :

Monsieur le Maire expose les différents dossiers de demande de subvention déposés par les Associations communales.

Il précise que les activités réalisées pour l'année 2021 ont été limitées compte tenu du contexte actuel lié à la pandémie du COVID 19 et que les montants attribués pour les activités de 2022 doivent favoriser leur reprise pour le dynamisme et la vitalité de la commune.

Il propose, après étude de la situation financière des comptes transmis, de verser pour 2022 les subventions dans les conditions suivantes :

<u>Associations</u>	<u>Montant</u>
Foyer Rural	1 650 €
Comité des Fêtes	3 700 €
Patrimoine	1 500 €
Souvenir Français	050 €
Visiteuse Hôpital	050 €
Société de Pêche	639 €
Restos du Cœur	500 €

Total	8 089 €

Il précise que l'Association des Anciens combattants a écrit à la mairie pour indiquer qu'ils n'auraient pas besoin de subventions pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, ce point est voté au scrutin formel à main levée :

Le conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité du scrutin formel à main levée,

Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés, délibérations et mises en paiement correspondantes.

3- Ecole semaine de 4 jours :

Madame la 1^{ère} adjointe Germaine CANDEBAT expose :

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;

Vu le compte rendu du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du 11 Mars 2022 ;

En considérant ; d'une part le sondage effectué auprès des familles qui a donné 32 familles « Pour », 19 familles « Contre » et 5 familles n'ayant pas répondu ; d'autre part l'avis favorable des enseignantes ; Monsieur le maire propose au conseil municipal l'approbation de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté au scrutin formel à main levée,

Décide à l'unanimité :

- de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées,
- d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,
- de proposer au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'organiser la semaine scolaire comme il suit : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 8h45 à 12h et 14h à 16h45.

Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations correspondantes.

4- Eclairage public

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité, avec l'aval du conseil municipal et après étude du dossier et visite sur le terrain avec le SYADEN (Syndicat Audois de l'Energie et du Numérique), avait demandé début octobre 2020 l'enfouissement des réseaux ENEDIS et ORANGE rue du tour du village.

Il s'agit de se débarrasser des réseaux aériens afin de valoriser l'esthétique du village autour du lavoir et améliorer la vue vers le Sud depuis la place Paul Vialade.

Il rappelle que le projet a été accepté par le SYADEN et que le principe et les modalités de l'opération ont été validées lors de la précédente réunion du conseil municipal (signature de la convention avec le SYADEN, etc).

Les « poteaux EDF béton », supportant non seulement les divers câbles mais aussi les luminaires actuels, vont

disparaître. Il s'agit donc de mettre en place un nouvel équipement pour l'éclairage public avec des luminaires sur des mâts adaptés. Afin de nous intégrer au vote de la première tranche de travaux prévus par le SYADEN il conviendrait de déposer le dossier avant le 30 avril.

Monsieur le Maire a demandé des devis aux entreprises DEBELC, SKYLIGHT CONSEIL et VEELEC. Les deux premières ont visité le futur chantier, mais à ce jour seule l'entreprise DEBELEC a répondu par la fourniture d'un devis à hauteur de 17.960 € HT.

Après en avoir délibéré, ce point est voté au scrutin formel à main levée.

Le conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité au scrutin formel à main levée, le devis présenté, le choix des modèles sera fait en commission.

Autorise Monsieur le Maire à signer les devis, demandes de subventions, arrêtés, délibérations correspondantes et mises en paiement correspondantes.

5- Micoulade : Travaux de terrassement à prévoir :

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal, lors de sa séance du 17 Octobre 2019 présidée par le Maire Monsieur Vandercamère, avait émis une délibération ayant pour objet « *Demande de subvention pour les travaux de rénovation de la ferme de La Micoulade* » à hauteur de 1.006.776 €TTC.

L'Etat nous a informé le 26 Mai 2020, trois jours après notre prise de fonction officielle, qu'il nous serait octroyé 30% de subvention pour des dépenses pouvant aller jusqu'à 84.000 €HT, au titre de la DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux).

Pour ne pas perdre le bénéfice de cette subvention, Monsieur le Maire propose d'entamer ces travaux et dans ce but expose les premières actions pouvant être réalisés : comblement d'une dépression, création d'une esplanade pouvant faire usage de parking et de zone de demi-tour. Ces travaux de terrassements utiliseront les matériaux terreux et graveleux abandonnés à l'entrée du site, ce qui aura l'avantage de sécuriser la zone en triant les objets dangereux qui y sont mêlés et affleurent par endroits (grillages, pièces métalliques, tôles, etc ...).

Le devis de l'entreprise TERRASSEMENT CHAURIEN, à hauteur de 600€ HT/jour pour un maximum de 5 jours est présenté au conseil et s'ensuit une délibération.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité au scrutin formel à main levée les montants à attribuer ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à signer les devis, demande de paiement de subvention, délibérations, et mises en paiement correspondantes.

6- Patrimoine proposition architecturale et financière du Lycée G.Tillon pour la restauration du Moulin de Saint Aurent :

Monsieur le Maire rappelle que le projet communal de ce mandat, au titre "Cadre de Vie", comprend notamment la "Préservation des vestiges remarquables du patrimoine".

Il expose que le moulin à vent de Saint Aurent est un exemple rare du patrimoine vernaculaire de Labécède, le seul et dernier témoin du passé de meunerie des lieu-dits « Saint Aurent » et « Pech Carla », à deux pas du village.

Peu visité jusqu'à présent, mais situé sur l'itinéraire d'un sentier à réhabiliter, il pourra constituer un élément pittoresque renforçant l'attractivité d'un parcours patrimonial en boucle à partir du village.

L'état préoccupant des restes de cet édifice rend sa réhabilitation urgente, et la municipalité travaille depuis fin 2020 à monter un projet pédagogique avec le Lycée Germaine Tillon.

Monsieur le maire présente les documents et la vidéo 3D produits par le Lycée Germaine Tillon de façon à ce que le conseil municipal puisse valider l'intention architecturale du projet, ainsi que le devis estimatif à hauteur de 10 401 € TTC. Le message du Chef des Travaux du Lycée est relayé : « *la fluctuation des prix de manière hebdomadaire ne nous permet pas "tenir" cette offre au-delà de 7 jours ... Si l'évolution budgétaire doit suivre l'évolution actuelle ... il sera nécessaire de tenir compte d'une augmentation de l'ordre de 25% (en octobre / novembre 2022)* ».

Après en avoir délibéré, ce point est voté au scrutin formel à main levée :
 Approuve à l'unanimité au scrutin formel à main levée les montants à attribuer ci-dessus,
 Autorise Monsieur le Maire à signer les délibérations, devis et mises en paiement correspondantes.

7- Accueil : Réfugiés Ukraine : possibilité d'hébergement à la maison 13 Rue du Presbytère :

La rénovation du logement 13 Rue du Presbytère étant terminée, Monsieur le Maire propose d'y accueillir gracieusement des réfugiés ukrainiens. Il précise que ce logement n'est pas meublé et que nous devons faire appel à la solidarité des Labécèdois et ses environs, et des associations locales pour recueillir meubles et objets du quotidien. La commune devra prendre à sa charge également les consommations d'électricité et d'eau.

Après en avoir délibéré, ce point est voté au scrutin formel à main levée :
 Le conseil Municipal :
 Approuve à l'unanimité du scrutin formel à main levée,
 Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations correspondantes.

8- Espaces Naturels Sensibles : étude de milieu :

Madame la 2^{ème} Adjointe Florence MARTIN expose

La commune de Labécède-Lauragais est propriétaire d'une ferme sur la commune de Labécède de 57ha 21a 50ca et Issel de 43ha 55a 17ca dont elle a hérité. Ces terres bénéficient de deux sites de l'inventaire des espaces naturels sensibles (ENS) : Les Collines de Labécède-Lauragais (1 172,3 ha) et Les bois des chênes tauzin de Mounoy (60,39 ha). De plus, l'avifaune caractéristique des landes, zone de chasse pour de nombreuses espèces en font un site essentiel pour le busard cendré-une des plus grosses colonies connues de tout le Languedoc-Roussillon, sinon la plus grosse, ainsi qu'une belle population de Pie grièches écorcheurs.

De nombreux points d'eau présagent la présence d'amphibiens et d'odonates. Et concernant la flore, on y trouve une grosse station à *Neotinea lactea* (orchidée couleur de lait) ainsi que d'autres stations intéressantes à étudier. La propriété étant à la limite d'aire de l'espèce atlantique *Ulex minor* (ajonc nain).

Lors de la commission du 7 février 2022, Messieurs Vincent Dumeunier (des Espaces Naturels Sensibles du département de l'Aude) et David Richin (d'Ecodiv), nous ont sensibilisé à la valeur patrimoniale du site tant en termes de caractéristiques paysagères que naturaliste (flore, faune, écologique et géologique). Ils ont insisté sur la rareté d'un tel lieu. C'est pourquoi, améliorer les connaissances naturalistes du site permettrait de connaître l'espace naturel considéré et d'établir un plan de gestion de cet espace (préserver, valoriser les espèces, protéger les zones humides, soutenir les outils de développement local, agir pour le développement de l'éducation à l'environnement et à la découverte des milieux naturels, renforcer l'offre touristique par l'ouverture des espaces naturels adaptés à une fréquentation soutenable...). Cet inventaire permettrait ainsi de valoriser le lieu en proposant un sentier de découverte et d'interprétation ouvert à tous et permettant des opérations pédagogiques envers les scolaires et le grand public. De plus, cela permettrait de faire reconnaître le lieu et notre commune en l'inscrivant dans la démarche de communication du Département mais également de la Communauté de Communes, du Pays Lauragais et de la région Occitanie.

Par ailleurs, la commune dispose d'un site naturel situé le long de l'Argentouïre appelé « Jardins de Fournier », ne faisant par partie à l'heure actuelle d'un environnement naturel sensible, qui pourrait bénéficier également d'un inventaire naturaliste afin de justifier et de créer une extension ENS. Ce sentier offrirait les mêmes possibilités que décrites ci-dessus compte-tenu de son intérêt paysager et naturaliste.

L'estimation financière prévue par l'association Ecodiv qui nous accompagnera sur le projet est de 20 000 euros. La part du département qui soutiendrait notre projet est de 80%. La part restante à la charge de la commune est de 4 000 euros. Le devis sera affiné prochainement.

Le conseil Municipal approuve le principe à l'unanimité et délibérera lors d'une prochaine séance.

9 – Elagage sur la RD 302 : demande de prise en charge par le département :

Monsieur le Maire expose que lors d'une précédente décision la commune avait choisi de conserver à sa charge l'élagage des arbres en agglomération en bordure de la RD302. Cette charge est à ce jour trop lourde pour la commune, qui selon le tableau fourni par le département fait partie d'une des trois communes audoises qui avaient

anciennement fait ce choix.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour un retour de cette charge au département.

Après en avoir délibéré, ce point est voté au scrutin formel à main levée :

Le conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité du scrutin formel à main levée, le retour à la charge du département de l'élagage en agglomération en bordure de la RD 302.

Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations correspondantes.

10 - Réhabilitation du chemin de Labécède à Saint Ferréol

Monsieur le Maire rappelle que le projet communal de ce mandat, au titre "Cadre de Vie", comprend notamment la "Remise en état des sentiers et chemins communaux", voies anciennes que nous considérons comme de véritables "vestiges remarquables du patrimoine".

Il expose que le chemin cadastré « ancien chemin de Labécède à Revel », voie Nord/Sud historique reliant deux cités anciennes, pourrait être réhabilité de façon à permettre les circulations « douces » (promeneurs et randonneurs, VTT, cavaliers...). Sur sa partie haute la vue exceptionnelle vers le sud sur le panorama de la plaine du Lauragais, soulignée par la ligne des Pyrénées, en fait un remarquable belvédère. Par endroits des chênes vénérables et un profil en « chemins creux » attestent de son ancienneté.

Sa réhabilitation permettrait à partir du village et jusqu'à notre voie communale VC21 dite « Saissagaise » de nous relier, notamment :

- vers le Nord, au réseau de sentiers de la CCLRS (Communauté de Commune Lauragais Revel Sorézois), en particulier au lac de Saint Ferréol,

- vers l'Est, au fameux GR7 (chemin de grande randonnée Vosges/Pyrénées) qui passe à la table d'orientation des Brunels (à 5km, par la Saissagaise et le hameau de Lagarde),

- vers l'Ouest, aux sites du terrain de moto-cross et de l'aérodrome de la Montagne Noire,

- vers le Sud : retour en boucle par le chemin de service herbeux reliant le moto-cross et le Colombier.

Les deux tronçons à réhabiliter (335m+740m = 1075m) sont montrés sur une photo aérienne et leur statut cadastral expliqué.

Deux entreprises de paysagistes et élagueurs ont été contactées pour ce chantier de débroussaillage, d'enlèvement des taillis et de petits élagages : AKROSYSTEM (Patrick Jarret) et EURL WORLD FOREST (Eric Pétry).

Seule AKROSYSTEM a répondu à notre sollicitation, avec un devis à 1650€/jour sur une estimation de 6 jours (10 jours maximum garanti).

Le conseil municipal donne son accord de principe au projet de réhabilitation du chemin communal à la majorité et demande à Monsieur le Maire de s'assurer que le passage ne soit pas entravé par des clôtures tout le long du sentier.

Le conseil municipal délibérera lors d'une prochaine séance.

12- Questions Diverses :

1/ **Stationnement en « cœur de village »** examen d'une demande de libération des places.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des demandes de 7 familles de la Rue de la Mairie :

- Suppression des places de stationnement le long de la façade du 6 Rue de la mairie

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à la suppression de ces deux places.

2/ Réunion publique d'information : programmation

Monsieur le Maire rappelle nos engagements électoraux et fait aussi suite à des demandes d'habitants pour les

réunions publiques. Pour une bonne organisation de ces réunions et favoriser l'implication des habitants et des échanges profitables à tous. Il a reçu, avec 2 adjointes, M. Rebout de l'association Arc en Ciel qui propose un concept « Repaires de Village » avec 3 formules :

- Conférence croisée où la municipalité expose et réponds aux questions des habitants présents (en mode 6/7 par tables) et un intervenant d'Arc-en-Ciel fait le tour des tables pour en faire ressortir les questionnements/idées principales.
- Conférence populaire où il y a une question générale posée par la municipalité aux habitants (en mode 6/7 par tables) et un intervenant d'Arc-en-Ciel fait le tour des tables pour en faire ressortir les questionnements/idées principales.
- Théâtre-Forum sur l'idée que nous devons (commune et habitants) mettre en œuvre une idée une chose à faire un problème à résoudre, et les participants se rejoignent pour mettre en scène.

Dans les trois formules il préconise la convivialité (apéritif, auberge espagnole...), lors de l'entrevue il a été évoqué un dimanche midi au mois de Mai. Mercredi 18 Mai à 19h30 à 21h Réunion publique d'échange et d'information.

Le conseil municipal donne la préférence à une organisation interne de ces réunions publiques, la 1^{ère} Réunion publique d'échange et d'information est prévue le Mercredi 18 Mai à 19h30 à 21h.

Monsieur Roux demande ce qu'il en est du numérique par le biais de la THD Radio, il lui est précisé que le projet a été abandonné au motif que le lieu prévu pour l'antenne ne convenait pas, que notre zone est couverte à 90% par des antennes à proximité, que la fibre « terrestre » serait opérationnelle pour notre commune en 2025.

Madame MARTIN rappelle la réunion du 16/05 à 18h30 pour la zone sombre et l'Observation des étoiles le samedi 30 Avril à la Micoulade

Monsieur FERRIERE demande ou en est le dossier de l'au des écarts suite au rendez vous avec Madame La députée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22 h05

Le Maire
Jean-François POUZADOUX

Le Secrétaire de séance
Laetitia LASSALLE